

Dénomination de
l'exploitation :

Adresse :

Numéro PACAGE :

Téléphone :

DDT de la creuse

Service économie agricole

Date :

Objet : Recensement des pertes sur maïs ensilage, maïs, tournesol et sarrasin suite à la sécheresse 2025.

Madame, Monsieur,

Du fait de la forte sécheresse observée ces derniers mois, je constate que mes cultures ont été touchées par la sécheresse. Les parcelles suivantes ont été impactées :

N° îlot PAC	N° Parcelle PAC	Culture impactée (préciser maïs grain ou ensilage)	Surface impactée (en ha)	% de perte estimée sur la parcelle (avant récolte)	Numéro des photos correspondantes

Ces cultures ne bénéficiant pas d'une assurance multirisques climatiques, je souhaite m'enregistrer dans la liste des exploitations impactées susceptibles d'être éligibles à l'ISN (Indemnité de Solidarité Nationale), sous réserve de la validation par la commission nationale (CODAR).

- ☐ j'estime que pour chaque culture mentionnée ci-dessus, les pertes de rendement sont supérieures à 50% à l'échelle de l'exploitation. *Rappel, il faut pouvoir justifier de 50% de perte sur l'ensemble des parcelles d'une même culture pour être éligible à l'ISN.*

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Nom, prénom et Signature

NB : Dans le cas d'un GAEC, tous les associés doivent signer le document.